

Réunion Organisateur - Assemblée Générale Elective 2016 de la CDCHS78, 28 Octobre 2016, Voisins le Bretonneux

Présents : Chantal Sechez, Alain Bonnemaïson, Gérard Cornu, Alain Cunche, Ludovic Dilmi, Philippe Fernandes, Pascale Hachi, Nina Majstorovic-Lagron

Absents/excusés : Jean-Louis Esnault

Personnalités : Philippe MERELLI Adjoint aux sports à la mairie de Voisins le Bretonneux, Gérard NUELLEC Président du Centre Alfred de Vigny

Allocution des personnalités

Rapport moral par Chantal Sechez, Présidente du CDCHS 78

Point central : les nouvelles mesures de sécurité qui posent surtout des gros problèmes pour les courses en ville. Pour les respecter les dépenses supplémentaires ne sont pas tjrs faciles à financer.

Rapport financier par Pascale Hachi

Pascale détaille les ressources : chaque course inscrite au calendrier verse €67 (forfait pour 400 coureurs). Si elle est inscrite au challenge il y a un deuxième versement à hauteur de €67. Pour chaque coureur au-delà des 400 euros €0.16 par coureur est demandé en supplément. En 2015 93 courses étaient inscrites au calendrier.

Chantal Sechez précise que la sous-préfecture Mantes-la-Ville dont dépendent désormais toutes les villes des Yvelines pour les autorisations est très rigoureuse et demande systématiquement l'avis de la fédération délégataire (donc à la CDCHS78). Par conséquent il y a eu plus de courses sur le calendrier en 2015 que les autres années.

Il y a eu 53 courses inscrites au challenge, 12 avec supplément pour avoir dépassé le seuil des 400 coureurs.

Si une course est annulée, comme c'était le cas de la Corrida en St Germain en Laye en 2015 les 67€ d'inscription au calendrier départemental ainsi que les frais de gestion du dossier restent dus. L'inscription au challenge est remboursée ou reportée sur l'année suivante.

Le Paris-Versailles reste un important contributeur avec plus de €1000 de contribution grâce au grand nombre de coureurs.

En prévisionnel pour 2016 : 85 courses au calendrier compte tenu du risque d'annulation potentielle dont 50 au challenge

L'évolution sur 10 ans - 64 courses en 2007, 95 en 2015, cette activité en plein essor est mise en danger par l'excès de mesures de sécurité.

Gérard Cornu fait un point rapide sur les **chèques perdus** : trois lettres AR à la Caisse d'Epargne ont été envoyées qui sont restées sans retour. Chantal explique que l'organisation du cross de Grignon peut partir du principe que ces trois chèques sont définitivement périmés et caduques. Il n'est pas nécessaire de faire opposition.

Explication de la nouvelle réglementation par Chantal Sechez

Deux étapes :

1) Le **nouveau formulaire** d'organisation de course est une simplification par rapport à l'ancien et est disponible sur le site de la CDCHS. Ce formulaire est à envoyer à Chantal Sechez pour avis indépendamment de l'envoi à la sous-préfecture. Un avis défavorable est rarement émis. Une attention particulière est apportée sur les points très spécifiques concernant la sécurité en trail notamment de nuit et notamment concernant les abandons, et également les distances autorisées par catégorie d'âge.
Pour les courses de 2017, La facture de la CDCHS est sera éditée en début d'année transmise à l'organisateur par mail. Le règlement est à faire de préférence par virement sur notre nouveau compte au Crédit Mutuel sinon par chèque Il est rappelé de mettre *le nom de la course* au dos du chèque et sur l'ordre de virement le numéro de la facture.

2) La **plateforme dématérialisée** pour toutes les manifestations sportives du 78 est géré par la **sous-préfecture de Mantes la Ville** qui a deux mois pour dispatcher les informations aux différents services.

Tutorial Open Runner en direct par Ludovic Dilmi

Il faut tracer le parcours sur Open Runner (ou l'importer via des fichiers : Pour Google Earth KML -et pour les GPS - GPX)

Pour l'enregistrement de la course sur le site de la sous-préfecture. La version sur le site de la sous-préfecture a des fonctionnalités spécifiques telles que l'emplacement des signaleurs/policiers/ravitos (les POI - Point Of Interest). Il y a la possibilité de faire plusieurs distances en différentes couleurs sur la même carte. Cette carte se duplique.

Il est judicieux de s'entraîner sur Open Runner en accès libre puisque l'accès au site de la sous-préfecture est limité à deux mois. Il y a un tutorial sur le site.

ONF donne souvent son avis tard (il faut donc les contacter bien en amont) et cela gêne la sous-préfecture, il faut donc mettre la date de la demande si on n'a pas encore d'avis.

Intervention d'**Hervé Joly** qui parle de son expérience de l'organisation du Semi Marathon de Rambouillet. Il conseille de prendre les choses en main bien en amont. Il faut organiser très tôt une réunion avec toutes les parties prises sinon il est impossible d'avoir une vue d'ensemble de toutes les mesures de sécurité exigées. L'organisateur peut donc décider s'il engage les frais. Dans le cas du SM de Rambouillet le prix d'inscription aurait triplé et l'édition 2017 a donc été annulée.

La **course royale de Fontenay**, prévue pour le 6 novembre n'avait rien de prévue en matière de sécurité et là à quinze jours de la course il reste trop peu de temps pour organiser toutes les mesures exigées.

Tutorial CALORG en direct avec comme exemple la course d'Achères

Il y aura un tutorial sur le site.

Sur le site www.athle.fr, cliquer sur fédération, tout en bas à gauche, intranet FFA, choisir CALORG et créer un compte. La création du compte et de la course peut être un peu longue

mais pour les éditions suivantes on ne fait que dupliquer la course et les différentes compétitions.

Mr Jean-Marc Garcia référent national de Calorg, peut vous aider si vous ne trouvez personne en Ile de France pour vous dépanner rapidement pour les questions des nouveaux organisateurs (jean-marc.garcia@orange.fr)

Alain Bonnemaison précise que pour 2017 il y aura uniquement CALORG avec importation dans le système de la CDCHS ensuite. Et puisque le masque de saisie de CALORG a bien plus de champs que celui de la CDCHS toutes les informations de Calorg ne peuvent pas être importées (Alain estime 80% des infos). Dans Calorg il y a également bcp de champs à texte libre impossible à importer ie le type de challenge (trail ou route) est en texte libre. Il demande donc aux organisateurs de revoir la version finie du calendrier 2017 exceptionnellement.

Calorg ne transmet pas l'information aux magazines telles que VOMag

Discussion calendrier 2017

Les dates des courses sont passées en revue une par une et leurs dates sont vérifiées.

Championnats départementaux

- 10km - La Fin d'Oisienne
- 15km - Les 15km d'Orgerus
- SM - Bailly à défaut ou Bullion
- pas de marathon
- Trail court - Trail de la grande Ferme 22km
- Pour le trail long il faudrait trouver une course

ELECTIONS AU BUREAU DE LA CDCHS78

Proposition de Chantal SECHEZ :

Le nombre de candidats et candidates étant inférieur au nombre de postes à pourvoir, nous proposons à l'Assemblée des organisateurs de considérer tous les candidats et toutes les candidates élus.

Le bureau nouvellement élu, reconduit la présidente.

Pas de nouvelles candidatures ni pour le bureau ni comme officiel HS

Date et lieu de la remise des récompenses

Tentativement on fixe les Clayes et le 9/12.

Questions diverses

Dépenses du CDCHS : primes des challenges et le calendrier (€2000). Il y a environ €1500 de subventions.

Le bilan financier se fait à l'intérieur de la comptabilité de la CDA avec un compte de banque séparé. En fait la comptabilité de la CDA distingue entre deux résultats, l'un pour l'activité « piste » et l'autre pour le « hors stade ».

Actuellement les comptes sont « dans le vert » avec un certain nombre de chèques à recevoir or les recettes de 2017 dépendront du nombre de grandes courses annulées. Si besoin seront adaptés les récompenses.

Calendrier : un mail avec les tarifs de la pub sera envoyé. La première de couverture est destinée à une publicité pour une course, sinon on y met une photo.

Pour avoir un **affichage rapide** dans SIFFA l'organisateur ou la société de chronométrage doit envoyer les résultats (validés par le juge arbitre en cas de course labélisée) à l'adresse suivante resultatsidf@athleif.org S'il est absent n'importe quel autre classeur peut s'en occuper.

Simultanément il faut continuer à envoyer les résultats au CDCHS pour l'affichage sur le site de la CDCHS -resultats@cdchs78.org

La date d'édition calendrier papier est estimée avant la fin mois du de novembre pour être distribué aux Berges de Conflans, la Corrida de Houilles, championnats de cross etc, Si les organisateurs veulent des exemplaires il suffit de contacter la CDCHS.